

POLITIQUE

ÉTRANGÈRE

CANADIENNE



Affaires extérieures External Affairs
Canada Canada

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

Intervention de Son Excellence
Mme A. Raynell Andreychuk,
ambassadeur du Canada
à la Troisième Commission de la
43^e Session de l'Assemblée générale
des Nations Unies

Canada

New York, États-Unis

le 23 novembre 1988

Monsieur le Président,

La "réconciliation" a été l'un des thèmes politiques dominants au cours de l'année écoulée. Des conflits d'envergure arrivent progressivement à une solution. Il en va de même de certains conflits nationaux et internationaux de longue date. Parmi tous ces signes encourageants, des occasions s'offrent de souligner l'importance d'un plus grand respect des droits de l'homme et de faire en sorte que ce respect serve d'assise à des relations harmonieuses au sein des nations et entre les nations elles mêmes à plus long terme. Cependant nous ne devons pas laisser le dynamisme de situations politiques nous aveugler par rapport à des lacunes flagrantes dans le domaine des droits de l'homme. Le refus systématique de respecter les droits fondamentaux de l'homme en Afrique du Sud, situation aberrante sur laquelle nous sommes intervenus il y a quelques semaines constitue un affront à l'humanité.

Nulle part l'importance de la réconciliation est plus évidente qu'en Amérique centrale, où plusieurs pays font la difficile expérience de la transition d'un régime non représentatif et répressif à une administration qui s'est engagée pour le développement et la protection des droits de l'homme. Le Canada s'est réjoui de ce développement. Au Salvador, le gouvernement du Président Duarte a réduit d'une façon significative le niveau de la violence et des violations des droits de l'homme par rapport à ce qu'ils étaient au début des années 1980. Voilà pourquoi nous sommes préoccupés vivement qu'au cours de l'année écoulée, le respect des droits de l'homme au Salvador ait diminué et que le nombre des abus des droits de l'homme ait augmenté d'une façon marquée, comme l'indique clairement d'ailleurs le Rapporteur spécial, le professeur Pastor Ridruejo, dans son rapport.

Au Guatemala, si les violations des droits de l'homme ont considérablement diminué depuis le début de la décennie, le niveau de la violence politique semble néanmoins augmenter et reste inacceptable. La recrudescence des escouades de la mort et l'augmentation des disparitions sont causes de profondes préoccupations. L'accord d'Esquipulas, dont les cinq présidents centraméricains ont convenu l'an dernier, était historique: il visait non seulement à restaurer la paix mais aussi à garantir le respect des droits de l'homme et des valeurs démocratiques. Nous prions instamment tous les dirigeants d'Amérique centrale, qui ont souscrit à cet engagement en faveur de la réconciliation régionale, de se consacrer avec une vigueur nouvelle à sa réalisation.

La réconciliation est aussi un thème central du progrès vers l'instauration d'une paix globale entre l'Iran et l'Irak. Et encore ici, il ne faut pas perdre de vue la dimension des droits de l'homme. Le gouvernement canadien est vivement préoccupé du traitement réservé à la minorité kurde par les autorités irakiennes, et tout particulièrement des rapports selon lesquels des armes chimiques auraient été utilisées contre des civils. Ces rapports démontrent, à notre avis, l'importance de conclure la paix dans un climat propice au plus grand respect des droits de l'homme en Irak; le Canada a d'ailleurs à maintes reprises condamné le recours à de telles armes durant la guerre entre l'Iran et l'Irak.

En Iran, selon les informations dont nous disposons, les droits de l'homme continuent d'être violés de façon généralisée. Nous nous préoccupons tout particulièrement des allégations d'arrestations sommaires, de torture et d'exécutions arbitraires et massives de détenus politiques. Nous avons noté ces derniers mois que la campagne de discrimination contre les baha'is semble s'être atténuée, et nous espérons que cette tendance positive se poursuive. Nous avons apprécié le rapport intérimaire du Rapporteur spécial sur l'Iran et sommes d'avis qu'une coopération accrue de la part du gouvernement de l'Iran est essentielle. En particulier, le Rapporteur spécial doit être autorisé à visiter l'Iran pour juger lui-même du bien-fondé des diverses allégations ainsi que pour vérifier les réponses officielles des autorités iraniennes aux diverses dénonciations concernant des abus aux droits de l'homme.

Au cours de l'année écoulée, la communauté internationale a également été encouragée par les développements survenus en Afghanistan, qui offrent un réel espoir de régler un conflit de longue date. Pour l'instant, toutefois, la situation des droits de l'homme demeure peu encourageante. Même si le nombre de prisonniers politiques a diminué et que les conditions dans les prisons se sont améliorées, les prisonniers - selon les rapports reçus - continueraient d'être torturés et maltraités. Nous appuyons la recommandation selon laquelle le Comité international de la Croix-Rouge devrait avoir libre accès aux prisons et aux prisonniers. Nous avons en outre noté les problèmes continus que posent les mines meurtrières et les bombes piégées. Le Canada apprécie les efforts du Bureau du coordonnateur des Nations Unies pour l'Afghanistan en vue d'élaborer un programme permettant de s'attaquer à ce problème sérieux et généralisé, qui représente un obstacle de taille au retour des réfugiés afghans.

L'espoir de la réconciliation était en outre présent pendant les discussions entre la Turquie et la Bulgarie, qui ont abouti un peu plus tôt cette année à la conclusion d'un protocole visant à régler les problèmes liés à la minorité turque en Bulgarie. Nous espérons que cet accord pourra contribuer à résoudre le problème de la discrimination religieuse et culturelle par les autorités Bulgares.

La réconciliation nationale était le thème dominant du plébiscite tenu récemment au Chili dans des conditions qui étaient suffisamment équitables pour produire des résultats crédibles. Le peuple chilien s'est prononcé en faveur du retour à la démocratie. Nous espérons que les progrès des derniers mois, y compris le règlement du problème du retour des exilés, se poursuivront; nous espérons notamment que les enquêtes relatives aux cas des personnes disparues et aux allégations concernant le rôle des autorités de la sécurité dans des cas de torture et d'autres violations des droits de l'homme se poursuivront. Le rapport du Rapporteur spécial contient un certain nombre d'observations qui devraient être reflétées dans la résolution dont est saisie la Commission. Toute résolution qui ne tiendrait pas compte de cela, servirait à compromettre les efforts objectifs de cette organisation pour la promotion des droits de l'homme.

Par contre, les perspectives d'un règlement pacifique du conflit israélo-arabe continuent de nous échapper. Mis à part les droits politiques légitimes du peuple palestinien, la situation dans les territoires occupés par Israël suscite des préoccupations sérieuses concernant les droits de l'homme. Comme nous l'avons déjà mentionné, la Quatrième Convention de Genève doit s'appliquer aux territoires occupés. Nous croyons que le respect des droits de l'homme est une composante essentielle du processus de paix. Le progrès dans ce domaine est indispensable pour la création d'un climat de confiance pour les négociations de paix.

Nous insistons sur la notion de la réconciliation dans ces situations parce qu'un grand nombre de conflits ont à l'origine, directement ou indirectement, des problèmes de droits de l'homme; ou alors parce que les conflits politiques qui divisent les parties risquent d'avoir des conséquences néfastes pour le respect des droits de l'homme. Il y a environ trois mois, par exemple, le Burundi a été le théâtre de rivalités ethniques et tribales qui ont fait au moins 5 000 victimes et ont poussé un grand nombre à chercher refuge dans les pays voisins. Nous avons apprécié l'empressement avec lequel les organisations humanitaires internationales et les pays voisins ont réagi à ce conflit tragique qui a donné lieu à nouveau au phénomène des "exodes massifs". Nous espérons que

les autorités du Burundi répondront aux initiatives que les Nations Unies mettront en place pour tenir compte de ces préoccupations.

Il y a plus d'une décennie, l'Organisation des Nations Unies a commencé à reconnaître l'importance du thème des exodes massifs, et l'a identifié comme une importante question politique. Récemment, un système d'alerte avancée relevant du Secrétaire général a été mis sur pied pour traiter les problèmes politiques et humanitaires engendrés par les exodes massifs avant qu'ils ne prennent les dimensions d'une crise. Il nous faut désormais améliorer cette procédure de bons offices, maintenant que les priorités essentielles et les capacités d'enquête ont été établies.

Il reste encore beaucoup à faire cependant pour renforcer les procédures si nous voulons que les Nations Unies jouent un rôle efficace dans ces situations comme dans les autres. Plus tôt cette année, nous avons souligné le problème de l'inconsistance des techniques d'enquête et de l'inégalité dans la qualité des rapports concernant la situation des droits de l'homme dans les pays. Certains progrès ont cependant été réalisés au cours des années écoulées en obtenant une coopération accrue des gouvernements. Seul le gouvernement iranien refuse de coopérer avec cette procédure spéciale.

Les enquêtes et les rapports doivent être faits en toute objectivité, à partir de normes universellement reconnues pour les droits de l'homme. Des lacunes restent cependant à combler. Ces problèmes ont fait l'objet d'une discussion au sein de la Commission des droits de l'homme plus tôt cette année. En dépit de la décision de la Commission, dans le cas de Cuba, de ne pas respecter l'usage établi, nous espérons que le débat que la Commission doit tenir sur les droits de l'homme à Cuba pourra se fonder sur un examen impartial des faits.

La rapidité d'intervention constitue un autre problème, tout aussi important. Dans de nombreuses situations, elle est synonyme d'une réponse appropriée et concrète. Au cours des six derniers mois par exemple, plusieurs milliers de personnes sont mortes en Birmanie, plusieurs à la suite d'attaques des autorités birmanes à l'encontre de manifestants pacifiques. La population de Birmanie a exprimé sa volonté pour un retour à la démocratie par des manifestations massives et pacifiques qui ont rencontré une violente répression. Les abus des droits de l'homme semblent se poursuivre dans ce pays, où on rapporte encore que l'armée torture et exécute sommairement. A la prochaine session de la Commission, la discussion devrait encore porter sur les moyens d'apporter une réponse rapide à ce type de situation en confiant peut-être au

bureau un rôle à jouer entre les sessions. Ce serait là plus qu'une réforme procédurale; ce serait un important progrès vers une plus grande efficacité.

Le Canada s'est toujours inquiété de la sélectivité inhérente à la majorité des travaux de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme, notamment de la disparité entre le traitement réservé aux quelques pays soumis aux procédures spéciales et celui accordé aux pays dont la situation des droits de l'homme échappe en grande partie à tout examen. L'Union Soviétique, par exemple, n'a jamais été au centre des préoccupations de la Commission. Aujourd'hui, de véritables changements pourraient se produire en URSS même. Le gouvernement a déclaré à maintes reprises son intention d'opérer d'importants changements d'ordre juridique et constitutionnel. Certains progrès ont été réalisés en ce qui concerne le traitement réservé aux groupes religieux et minoritaires; des prisonniers politiques ont été libérés et on constate une plus grande tolérance face à la dissidence et à la critique. Cependant, il existe encore en URSS des personnes détenues pour des motifs politiques ou religieux; de multiples cas de réunification des familles sont toujours en suspens; de nombreux refusniks de longue date se voient toujours interdire le droit de quitter le pays. Si des développements en URSS et dans d'autres pays d'Europe de l'Est sont encourageants, d'autres pays dans la région semblent même incapables de reconnaître les droits les plus fondamentaux reconnus dans la Déclaration Universelle des droits de l'homme. La preuve en est la Roumanie qui n'a pas encore clarifié le cas du professeur Dumitru Mazilu.

Le mandat des rapporteurs spéciaux constitue un important problème procédural qui a fait l'objet de discussions lors de sessions antérieures de la Commission. A ce sujet, ma délégation estime que, de façon générale, le travail des rapporteurs spéciaux devrait se poursuivre jusqu'à ce qu'il y ait une amélioration marquée et reconnue du respect des droits de l'homme dans ces pays. Nous sommes contre l'idée d'abandonner cette procédure spéciale dès les premiers signes d'un changement politique. Le changement politique, si important soit-il, ne permet pas toujours de restaurer pleinement les droits de l'homme. Le changement politique a Haiti a été de courte durée et décevant, et la situation des droits de l'homme dans ce pays demeure un sujet de grande préoccupation.

En terminant, je reviens, monsieur le Président, au thème mentionné au début de mon intervention: dans toute situation politique difficile, le processus de réconciliation ne peut jamais être complet sans que les gouvernements concernés ne reconnaissent le plein respect des droits et des libertés inscrits dans la Déclaration Universelle des droits de l'homme.

Merci monsieur le Président.